

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**2 December 2021**

**Revised estimates resulting from resolutions and decisions adopted by the General**

**Assembly at its seventy-fifth session**

*(ACABQ report: A/76/7/Add.18; SG report: A/76/372)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the revised estimates resulting from resolutions and decisions adopted by the General Assembly at its seventy-fifth session.

The Secretary-General states that at its seventy-fifth session, the General Assembly adopted three resolutions and one decision, for which no provisions have been made in the programme budget for 2022. The Committee makes recommendations in relation to the proposed revised estimates for two resolutions and one decision, which I will summarize here.

With respect to General Assembly resolution 75/282 “Countering the use of information and communications technologies for criminal purposes”, the Secretary-General proposes additional resources in the amount of \$2,607,600 for 2022 to provide for general temporary assistance, travel of staff, contractual services and conferencing services. The Advisory Committee considers that more justifications should be provided to the General Assembly to explain why the functions of the proposed general temporary assistance position of GS (OL) Meetings Services Assistant for 30 months in New York cannot be performed by using existing capacity. In addition, the Advisory Committee recommends a reduction of 10 per cent to the proposed resources for travel of staff, reiterating that travel for workshops, conferences or meetings should be kept to a minimum and more use should be made of virtual meetings and online training tools. The

Committee also recommends a reduction of 10 per cent to the proposed resources for contractual services, taking into account the resident capacity in the Department of Global Communications and considering that webcasting services may not be required for all the meeting sessions.

In relation to General Assembly decision 75/570 “Intergovernmental conference on an international legally binding instrument under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the conservation and sustainable use of marine biological diversity of areas beyond national jurisdiction”, additional resources in the amount of \$598,100 are proposed for 2022 for documentation services, webcasting services, and four intersessional webinars. Noting that the proposed resources of \$5,900 under section 28 and the proposed resources of \$2,900 under section 29C could be absorbed within those sections, the Committee recommends against the proposed resources.

Regarding General Assembly resolution 75/291 “The United Nations Global Counter-Terrorism Strategy: seventh review”, the Secretary-General requests additional resources of \$228,200 for 2022 for translation services and consultants. The Advisory Committee recommends a reduction of 10 per cent to the proposed resources for consultants, as it is of the view that some of the proposed functions of the consultants could be covered using the internal capacity of UNOCT.

In conclusion, subject to its recommendations and observations set out in its report, the Advisory Committee recommends that the General Assembly approve additional appropriations, representing a charge against the contingency fund for 2022, in the amount of \$3,481,500 for the aforementioned resolutions, as well as an additional appropriation in the amount of \$374,800 under section 36, Staff assessment, of the proposed programme budget for 2022, of which \$291,100 relates to resolution 75/282, \$70,700 relates to decision 75/570, \$9,400 relates to resolution 75/291 and \$3,600 relates to resolution 75/314, to be offset by an equivalent amount under income section 1, Income from staff assessment.

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Président**  
**du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**  
**Le 2 décembre 2021**

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée  
générale à sa soixante-quinzième session**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.18 ; rapport correspondant du Secrétaire général :  
A/76/372)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session.

Le Secrétaire général indique qu'à sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale a adopté trois résolutions et une décision, pour lesquelles aucune ressource n'a été prévue dans le budget-programme pour 2022. Le Comité formule des recommandations concernant les prévisions révisées proposées en ce qui concerne deux résolutions et une décision, que je vais résumer ici.

En ce qui concerne la résolution 75/282 de l'Assemblée générale, intitulée « Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles », le Secrétaire général propose des ressources supplémentaires d'un montant de 2 607 600 dollars pour 2022 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des voyages du personnel, des services contractuels et des services de conférence. Le Comité consultatif estime que des justificatifs supplémentaires devraient être fournis à l'Assemblée générale pour expliquer pourquoi les fonctions de l'emploi de temporaire proposé d'assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] pour une durée de 30 mois à New York ne peuvent pas être exécutées avec les moyens existants. En outre, le Comité recommande de réduire de 10 % le

montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel, réaffirmant qu'il faudrait limiter au minimum les voyages dans le cadre d'ateliers, de conférences ou de réunions, multiplier les réunions virtuelles et accroître le recours aux outils de formation en ligne. Le Comité recommande également de réduire de 10 % le montant demandé au titre des services contractuels, compte tenu des capacités dont dispose le Département de la communication globale et du fait que les services de diffusion sur le Web ne seront peut-être pas nécessaires pour toutes les séances des réunions.

En ce qui concerne la décision 75/570 de l'Assemblée générale, intitulée « Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale », des ressources supplémentaires d'un montant de 598 100 dollars sont demandées pour 2022 au titre des services de documentation et des services de diffusion sur le Web ainsi que pour la tenue de quatre webinaires intersessions. Notant que le montant de 5 900 dollars demandé au chapitre 28 et le montant de 2 900 dollars demandé au chapitre 29C pourraient être absorbés dans les limites prévues auxdits chapitres, le Comité recommande de ne pas approuver les montants demandés.

En ce qui concerne la résolution 75/291 de l'Assemblée générale, intitulée « Septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies », le Secrétaire général demande un montant supplémentaire de 228 200 dollars pour 2022 au titre des services de traduction ainsi que pour les consultants. Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % le montant demandé pour les consultants, car il estime que certaines des fonctions proposées pour les consultants pourraient être exécutées avec les moyens dont dispose le Bureau de lutte contre le terrorisme.

En conclusion, sous réserve des recommandations et observations formulées dans son rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve l'ouverture de crédits supplémentaires, prélevés sur le fonds de réserve pour 2022, d'un montant de 3 481 500 dollars pour les résolutions susmentionnées, ainsi que d'un montant de 374 800 dollars au

chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022, dont 291 100 dollars pour la résolution 75/282, 70 700 dollars pour la décision 75/570, 9 400 dollars pour la résolution 75/291 et 3 600 dollars pour la résolution 75/314, qui serait compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Monsieur le Président, je vous remercie.